

SEANCE DU 17 mars 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 19

Date de la Convocation : 08/03/2017

Date d'affichage : 08/03/2017

ORDRE DU JOUR :

- **Adoption du P.V de la dernière séance**
- **Délégations données au Maire – décisions prises**
- **Acquisitions foncières**
- **Indemnités de fonction aux élus suite modification de l'indice terminal**
- **Subventions communales – exercice 2017**
- **Budget annexe assainissement – compte de gestion - Vote du compte administratif 2016 -**
- **Budget annexe assainissement - Clôture**
- **Budget général - Décisions modificatives**
- **Questions et informations diverses**

L'an 2017, le 17 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT Jean-Claude	CARILLON Pascal		LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
	ROGER Anne		

ABSENTS :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BARBE Didier à Mme DUVAL Francelise
M.ETIENNE Eric à M.MANNEQUIN Jacques
Mme FABRE Nathalie à M.PESENTI Daniel

SECRETAIRE DE SEANCE : M.MANNEQUIN Jacques

+++++

Le Conseil Municipal,

ADOpte le P.V de la séance précédente

+++++

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE – décisions prises

Le Maire,

FAIT SAVOIR que dans le cadre des délégations reçues, il a été :

- commandé, auprès de la société ACCES, un photocopieur pour l'école maternelle, un rétroprojecteur pour l'école primaire au prix respectif de 2 840 € HT et 1 397.28 € TTC

- confié à la SCP Géomètres experts le levé altimétrique de parcelles communales AL 124 et AB 30, 31, 42, 54,55 pour un coût respectif de 780€ HT et 1 320€ HT
- procédé au remplacement d'une porte fenêtre non isolée par la Société CLAROPLAST pour un montant de 1 062€ HT
- accepté l'indemnité proposé par Groupama, assureur de la commune, concernant le bris de vitraux de l'église pour un montant de 8 558.89€ (franchise à déduire de : 279€50) (chèque reçu pour un montant de 6 139.66€, solde à la fin des travaux de remise en état)
- retenu les devis de l'entreprise de T.P CHAPPELLIER,
 - concernant les travaux d'aménagement de voirie, impasse des Marots pour un montant 2 700€ HT soit 3 240€ TTC
 - la mise en place d'un enrobé devant la nouvelle pharmacie - avenue P. Gomand - d'un montant de 9 115€ HT soit 10 938€ TTC
- validé le projet d'installation d'un dispositif de chauffage partiel de l'église, sous forme de lustres rayonnants, selon le devis de l'entreprise SNTBI de Dijon, pour un montant de 14.754,00 € T.T.C
- **2017- 008 - ACQUISITION FONCIERE**

Le Maire,

1 - DONNE CONNAISSANCE d'un courrier émanant de Maître Bertrand-Hugues MARTIN, Notaire à Troyes, nous informant de l'intention de céder des parcelles de terre, sises sur le territoire communal, à savoir ;

- parcelles cadastrées ZR 29, 40 et 41, d'une contenance respective de 76 a 75 ca, 84 a 46 ca et 4 Ha 13 a 59 ca, appartenant à M. Jean-Marie ROUVRE, moyennant le prix principal de 60 000 €
- parcelle cadastrée ZI 27 d'une contenance 5 Ha 34 a 81 appartenant à Mme BOUR, moyennant le prix principal de 55 000 € (hors indemnité éventuellement due à l'exploitant)

INDIQUE que la commune dans le cadre de sa politique foncière (réserve, échange, ...) pourrait se porter acquéreur de ces biens.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune, section investissement.

Le Conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un patrimoine foncier,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'acquisition de ces parcelles de terre aux conditions exposées ci-dessus.

DONNE MANDAT au Maire pour mener à bien ce dossier et signer les pièces et actes à intervenir

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **2017- 009 - ACQUISITION FONCIERE**

2 - DONNE CONNAISSANCE d'un courrier émanant de Maître Thierry BELLET, Notaire à Troyes, nous informant de la proposition de M. Francis GUILLEMINOT de vendre à la commune une parcelle cadastrée ZN 6 d'une contenance de 2 Ha 60 a 78 ca, moyennant le prix principal de 26 078 €

INDIQUE que cette parcelle est située en zone INAt (secteur destiné aux activités de tourisme et de loisirs) en l'état actuel du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.

DIT que les crédits suffisants sont disponibles au budget général de la commune, section investissement.

Le Conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de réserve foncière à proximité du Lac d'Orient,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'acquisition de cette parcelle

DONNE MANDAT au Maire pour mener à bien ce dossier et signer les pièces et actes à intervenir

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **2017 – 010 - INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS - suite à la modification de l'indice terminal**

Le Maire

RAPPELLE la délibération du 03 avril 2014, fixant le taux des indemnités du Maire et des adjoints, ainsi que celle du 25 mars 2016, donnant délégation de fonction à un conseiller municipal, et fixant l'indemnité correspondante,

INDIQUE que depuis le 1^{er} février 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.60 % au 1^{er} février 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CONSIDERANT la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017) :

ARRETE le taux des indemnités dues aux élus, comme suit :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal, titulaire d'une délégation de fonction : 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2017 – 013 -BUDGET ANNEXE SERVICE EAUX USEES - Vote du Compte administratif

Après avoir entendu lecture et sous la Présidence de Jean-Claude FROBERT, Adjoint au Maire,

APPROUVE (18 POUR, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote) le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	260 209.25	185 693.489	- 74 715.77
INVESTISSEMENT	413 787.19	543 836.32	130 049.13

Soit un résultat de l'exercice de 55 533.36,

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 78 743.89

- 2017 -014 BUDGET ANNEXE SERVICE EAUX USEES - Clôture

Considérant que la commune ne dispose plus (depuis le 1^{er} janvier 2017) de la compétence « eaux usées »,

après avoir approuvé le compte administratif 2016,

Le conseil municipal

- DECIDE de clôturer ce budget annexe et de reporter les excédents au budget général de la commune :
- **report en investissement (001) recettes : 9 308.71€**
- **report en fonctionnement (002) recettes : 69 435.18€**
- Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

- 2017 – 015 - BUDGET GENERAL - Décisions modificatives

DECIDE de modifier les crédits budgétaires, comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 673 – Titres annulés sur exercice antérieur : + 4.332,00 €

Recettes 7343 – Taxes sur les pylônes : + 4.332,00 €

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

EVOQUE :

- L'organisation des bureaux de vote pour les scrutins des 23 AVRIL ET 07 MAI 2017 – ELECTION PRESIDENTIELLE
- La cérémonie commémorative du 19 mars 2017 à 11h15 – FNACA
- La cérémonie de la libération de la commune, le dimanche 27 août 2017
- Les vergers, mise en place d'un grillage le long de la RD 619
- L'ouverture d'une nouvelle classe à l'école primaire pour la rentrée scolaire 2017-2018

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	ECHIVARD M.-Claude
FROBERT J.-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie, pouvoir à M. PESENTI Daniel	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline,	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric, Pouvoir à M. MANNEQUIN Jacques	ROGER Anne	BARBE Didier, Pouvoir à Mme DUVAL Francelise	